

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2020 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM. Marcel Mainville  
Benoît Huet  
Normand Poirier  
MME Nancy Cloutier

Absence : Josée Boulay et Nathalie Francoeur

Étaient également présents Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur, adjointe et Monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur des travaux publics.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 026-02-20

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de janvier
- 5- Correspondance du mois
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux : (voir liste)
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
  - 9.1 : Permission annuelle du MTQ pour travaux en bordure 132
  - 9.2 : Taxes en retard- suivi
  - 9.3 : Nommer responsable au niveau famille
  - 9.4 : Offre de service Norda
  - 9.5 : Étude de vulnérabilité- suivi
  - 9.6 : signature entente CRSBP
  - 9.7 : Approbation budget HLM
  - 9.8 : refinancement 3 062 000\$-
  - 9.9 : refinancement (autre résolution)
  - 9.10 : regroupement mat.rés. consigne
  - 9.11 : reconduction des mêmes districts ou nouveau règlement
  - 9.12 : sortir factures reliées au chalet des sports afin de finaliser revenus reportés (filet)
  - 9.13 : demande de Petite Vallée (achat du terrain chalet lac du Clin)
  - 9.14 : projet étudiant
  - 9.15 : Recyq-Qc- abandon du projet compostage résidentiel
  - 9.16 : corriger résolution # 268-12-20
  - 9.17 : dépenses incompressibles
- 10- note de la DG- date des vacances employés et hres supp.- dépôt seulement
- 11- Rapport du directeur des travaux publics
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

#### **4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 027-02-20

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation  
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-

#### **6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.**

Madame la mairesse demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

Résolution # 028-02-20

#### **7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de janvier 2020 au montant de 193 435.58\$ soient acceptés, incluant prélèvements et salaires. De plus : la mairesse et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 029-02-20

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 18 191.39\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 10 février 2020;

SUR LA PROPOSITION DE BENOÎT HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 18 191.39\$ (sauf la facture de Mont Louis concernant un sauvetage en mer- besoin d'explications supplémentaires) et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

### 9.1 Résolution # 030-02-20

Permis d'intervention/travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports.

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc..) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE  
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Municipalité de Cloridorme autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne ou son coordonnateur des travaux publics, monsieur Stéphane Langlais à signer tous documents relatifs aux permis d'intervention

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.2 Résolution # 031-02-20

Vente pour taxes/MRC de La-Côte-de-Gaspé.

CONSIDÉRANT QU'une liste des taxes en retard a été soumise à l'attention des membres du conseil municipal, liste en date du 10 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE trois matricules montrent des arrérages de 2018, qu'une lettre leur a été acheminée et que leur compte présente toujours un retard.

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER  
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre les dossiers non réglés à la MRC pour vente pour taxes sans autre avis aux citoyens concernés. Les numéros de

matricule sont : 7850-31-3067; 7949-06-1395 & 8445-06-5752.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 : Résolution # 032-02-20

Responsable famille

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme madame Nancy Cloutier responsable de la famille, étant déjà qu'elle est déjà responsable dans le dossier de la politique familiale amie des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 033-02-20

Offre de service Norda/Rapport trimestriel

SUR LA PROPOSITION DE BENOÎT HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de service présentée par Norda Stello au coût de 2800\$ plus taxes applicables pour les rapports trimestriels en eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 034-02-20

Proposition de travail/ Analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) transmettre au ministre d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 70 de ce règlement, énumérés dans la proposition de travail.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU,

**QUE** la municipalité de Cloridorme accepte l'offre présentée par AKIFER au coût de 9800\$ taxes en sus pour procéder à tous les items identifiés dans la proposition de travail datée du 4 avril 2019, retransmise par courriel en février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 035-02-20

Signature entente CRSBP

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sa mairesse madame Michèle Fournier et sa directrice générale madame Marie Dufresne à signer l'entente avec le CRSBP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

## 9.7 Résolution # 036-02-20

### Budget HLM

SUR LA PROPOSITION DE BENOÎT HUET CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, prend bonne note du budget  
présenté par le HLM au montant de 3655\$ représentant la  
quote part municipale pour 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.8 Résolution # 037-02-20

### Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 062 000 \$ qui sera réalisé le 24 février 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants  
indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Cloridorme souhaite  
émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de  
3 062 000 \$ qui sera réalisé le 24 février 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2004-04	1 400 \$
2004-05	1 200 \$
2007-10	24 400 \$
2008-04	116 300 \$
2008-04	712 700 \$
2008-04	2 206 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts  
municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les  
règlements d'emprunts numéros 2004-04, 2004-05, 2007-10 et 2008-04, la Municipalité du  
canton de Cloridorme souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé  
à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par  
obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque  
année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront  
être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les  
dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation  
CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent  
détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à  
l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le  
ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de  
l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le  
document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le  
plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts  
électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes  
requisées dans le compte suivant :

CD de la Pointe de la Gaspésie  
80, RUE JACQUES-CARTIER  
GASPE, QC  
G4X 2V2

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la secrétaire-trésorière. La Municipalité du canton de Cloridorme, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-04, 2004-05, 2007-10 et 2008-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 038-02-20

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	10 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	24 février 2020
Montant :	3 062 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2004-04, 2004-05, 2007-10 et 2008-04, la Municipalité du canton de Cloridorme souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Cloridorme a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2020, au montant de 3 062 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

272 000 \$	1,90000 %	2021
279 000 \$	1,90000 %	2022
285 000 \$	1,90000 %	2023
293 000 \$	1,95000 %	2024
1 933 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,93028

Coût réel : 2,25820 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

272 000 \$	1,80000 %	2021
279 000 \$	1,80000 %	2022
285 000 \$	1,85000 %	2023
293 000 \$	1,90000 %	2024
1 933 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,49400

Coût réel : 2,35694 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

272 000 \$	2,00000 %	2021
279 000 \$	2,00000 %	2022
285 000 \$	2,05000 %	2023
293 000 \$	2,10000 %	2024
1 933 000 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,15900

Coût réel : 2,60830 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par NORMAND POIRIER CONSEILLER et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 062 000 \$ de la Municipalité du canton de Cloridorme soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorierière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la secrétaire-trésorierière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.10 Résolution # 039-02-20

#### Regroupement matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme acceptait de prendre part au processus concernant un regroupement potentiel des municipalités de l'Estran incluant Murdochville dans le dossier des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les conditions qui ont fait pencher la balance à prendre part au processus de regroupement concernait une baisse substantielle des taxes de services et la vente du camion qui avait été évaluée au tout début du processus à 50 000\$ (voir premier tableau de 2017);

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme a respecté son engagement en participant au processus et qu'il demande aux partenaires de respecter les leurs soit :

- l'achat du camion par le regroupement au coût de 50 000\$
- et nous prouver une réduction substantielle des différentes taxes de service dès le début du regroupement et ce le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 040-02-20

Reconduction du règlement # 2016-04 concernant les districts électoraux.

SUR LA PROPOSITION DE BENOÎT HUET CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme demande à la CRE de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction du règlement # 2016-04 en vigueur concernant la division de la municipalité en districts électoraux, règlement devant servir pour l'élection générale de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 041-02-20

Utilisation du revenu reporté suite à l'incendie de l'aréna

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désire utiliser et finaliser par le fait même le montant inscrit aux États financiers comme revenus reportés suite à l'incendie de l'aréna et demande aux comptables d'y inscrire la dépense pour le filet de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 043-02-20

Demande reçue de la municipalité de Petite Vallée

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE Le conseil municipal de Cloridorme refuse la demande de petite Vallée à savoir : vendre du terrain au Lac du Clin.

La municipalité n'entend pas morceler son territoire- le Club des Sportifs de Petite Vallée est déjà inscrit au rôle d'évaluation et profite de l'emplacement à leur guise tout en payant une taxe foncière à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : résolution # 044-02-20

Projet étudiant/Comité des Loisirs

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame Léona Francoeur à procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du projet étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière



9.15 Résolution # 045-02-20

Aide financière /compostage domestique/Recyq-qc

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait reçu confirmation d'une aide financière pour munir la municipalité de composteur domestique;

CONSIDÉRANT QU'il s'est impliqué dans un processus de regroupement mais qu'aucun résultat à date ne peut confirmer la réalisation d'un tel projet;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à Recyq-Qc et au MDDELCC la possibilité de réserver cette somme dans l'éventualité où le regroupement ne donnerait pas les résultats escomptés.

De nous accorder un délai supplémentaire et ne pas fermer notre demande tout de suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 046-02-20

Modification à la résolution 268-12-2019

SUR LA PROPOSITION DE BENOÎT HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE La résolution # 268-12-19 soit modifiée comme suit :

Appropriation du solde disponible d'emprunt des projets fermés

CONSIDÉRANT QUE la taxation ne couvre pas complètement le financement que la municipalité doit honorer à chaque année pour son projet d'égout municipal et d'assainissement des eaux usées selon le règlement d'emprunt # 2004-08;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dispose d'un solde disponible d'emprunt des projets fermés de 717 774\$ selon les derniers états financiers et que ces argents sont disponibles seulement pour tout ce qui concerne le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider par résolution ce qu'il entend faire avec ces sommes disponibles, selon l'annexe 5A, section 2.3 du manuel d'information financière municipale qui permet de retourner une partie de l'excédent du financement afin de combler le manque à gagner de la taxation 2019;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Cloridorme approprie un montant de 115 152\$ du solde disponible d'emprunt des projets fermés afin de pourvoir à la taxation sous-évaluée pour l'année financière 2019.

QUE le conseil municipal approprie également une somme de plus ou moins 61 240\$ représentant 2% du montant du refinancement qui est de 3 062 000\$ qui vient à échéance le 23 mars 2020 pour les frais d'émissions tel que prévu par la loi. (il y aura peut-être une différence qui sera connue seulement lors du refinancement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 Résolution # 047-02-20

Dépenses incompressibles

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame  
Marie Dufresne à effectuer le paiement des dépenses  
énumérées sans autre autorisation préalable du conseil :

Les salaires des employés et du conseil par dépôt direct -  
les contrats en lien avec l'enfouissement des ordures  
ménagères et la récupération - l'essence des véhicules  
municipaux- les frais de poste- fournitures de bureau,  
selon le budget 2020 adopté par le conseil. Et par  
paiement Accès D : factures de téléphonie, d'électricité,  
les remises mensuelles et l'Assurance collectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Directrice générale

Dépôt des dates de vacances des employés municipaux.

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

Monsieur Stéphane Langlais parle de la difficulté pour  
obtenir de la formation pour les eaux usées. Il a procédé  
à la tournée pour les lumières de rues qui sont brûlées.

## **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les citoyens à la période  
de questions.

Questions portant sur : le montant de la vente pour taxes  
et dossier Innergex dépensé dans notre municipalité et  
non ailleurs.

## **Clôture de la séance**

14-Résolution # 048-02-20

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à  
l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 20h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Michèle Fournier mairesse, atteste que la signature  
du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi  
de toutes les résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

---